

Kenya

Objectifs principaux

- Offrir une protection et des services d'assistance aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, en maintenant des normes minimales (ou supérieures) d'assistance humanitaire d'urgence.
- Promouvoir activement le rapatriement librement consenti des réfugiés, dans la dignité et la sécurité.
- Rechercher énergiquement toute autre solution envisageable pour remédier durablement au sort des populations concernées.
- Encourager les partenariats entre l'UNHCR et d'autres entités.
- Continuer de veiller en priorité à ce que le personnel respecte certaines règles d'éthique.



Chiffres prévisionnels

Population	Janv. 2005	Déc. 2005
Somalie (réfugiés)	151 002	147 152
Soudan (réfugiés)	58 135	42 300
Éthiopie (réfugiés)	10 630	9 435
Autres réfugiés	8 816	8 482
Demandeurs d'asile	3 750	3 750
Total	232 333	211 119

Total des besoins : 32 817 321 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

Le Gouvernement du Kenya est toujours déterminé à s'engager pleinement dans la gestion des affaires de réfugiés. La loi sur les réfugiés, qui impose la création d'une législation nationale relative aux réfugiés et d'un Département chargé des affaires de réfugiés au sein du ministère de l'Intérieur devrait, en principe, être adoptée par le Parlement au deuxième semestre 2004.

Depuis le début de l'année 2004, une sécheresse implacable frappe cinq des huit provinces kényennes et la famine menace plus de trois millions trois

cent mille personnes. Le Gouvernement a qualifié la sécheresse de « catastrophe nationale » et a appelé à l'aide la communauté internationale, sollicitant 166 000 tonnes de denrées alimentaires pour la période comprise entre le mois d'août 2004 et le mois de janvier 2005. C'est dans les districts les plus durement touchés que se situent Turkana et Garissa, les deux régions qui accueillent la plus importante population réfugiée et où l'activité économique est déjà embryonnaire. Il ne fait pas de doute que la sécheresse limitera encore les possibilités d'intégration sur place des réfugiés.

Les efforts de paix qui se sont poursuivis sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et à l'initiative du Gouvernement kényen ont porté leurs fruits, puisque l'Accord conclu le 26 mai 2004 par le Gouvernement du Soudan et l'Armée/le Mouvement populaire de libération du Soudan (APLS/MPLS) à Nawaisha a abouti à un plan d'action global, destiné à favoriser une paix et un développement durables au Soudan du Sud. Le plan d'action, qui devrait être finalisé à l'heure de la mise sous presse, pourrait autoriser le lancement, en 2005, d'une opération de rapatriement organisé et librement consenti au profit des Soudanais actuellement réfugiés au Kenya, dont le nombre est supérieur à 60 000.

En Somalie, l'inauguration, en août 2004, du parlement national par toutes les parties impliquées dans le processus de paix de Mbagathi a suscité des espoirs prudents quant à l'éventuelle formation d'un gouvernement avant la fin de l'année. Si cette éventualité se confirmait, la communauté internationale pourrait appeler à une stabilisation de la Somalie, ce qui permettrait, à terme, d'organiser une opération massive de rapatriement librement consenti des réfugiés somaliens.

En ce qui concerne les réfugiés originaires de la région des Grands Lacs, des négociations relatives à un Accord tripartite pour le rapatriement librement consenti des réfugiés rwandais sont en cours et devraient être menées à bonne fin, espère-t-on, au dernier trimestre 2004.

En 2003, plus de 4 000 réfugiés ont été réinstallés à partir du Kenya. Si ce chiffre est supérieur au total cumulé des réinstallations en provenance de la Corne de l'Afrique, de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe, il demeure très modeste au regard du nombre total de réfugiés – quelque 232 300 – qui ont encore besoin de solutions durables. Il serait hélas peu



Parmi les réfugiés soudanais, il y a de nombreux mineurs non accompagnés. Jeune fille vivant dans le camp de Kakuma.
UNHCR / W. Stone

réaliste de s'attendre à ce que les réinstallations à partir du Kenya soient plus nombreuses en 2005.

Réfugiés soudanais

Selon nos prévisions, les réfugiés devraient être extrêmement nombreux à regagner le Soudan du Sud par leurs propres moyens, et ce aussitôt après la signature du Plan d'action global pour le Soudan. L'UNHCR entend donc prendre certaines dispositions pour les y aider. En revanche, l'Organisation ne facilitera et n'encouragera une opération massive de rapatriement librement consenti qu'à l'issue d'une période préparatoire, venant à échéance six mois après la signature du Plan global. L'on espère que les efforts internationaux visant à régler l'actuelle crise au Darfour n'auront pas d'effets négatifs sur le rapatriement. Un grand nombre de réfugiés pourraient décider de différer leur retour jusqu'à ce que des infrastructures et des services essentiels, notamment en matière d'éducation, soient rétablis. Il y aura en outre des individus qui, craignant avec raison d'être persécutés, ne pourront regagner leur pays et qui auront de ce fait encore besoin d'une protection et d'une assistance humanitaire en 2005.

Réfugiés somaliens

Il faudra sans doute un certain temps pour que la situation politique au « Somaliland » soit suffisamment stable pour autoriser un rapatriement dans des

conditions de sécurité, même si l'inauguration, en août 2004, d'une Assemblée fédérale somalienne composée de 275 membres donne bon espoir d'assister à la formation d'un Gouvernement avant la fin de l'année. L'UNHCR estime qu'il ne sera pas possible d'organiser une opération de rapatriement en 2005. Le Haut Commissariat continuera par conséquent de prodiguer une protection et une assistance humanitaire aux 151 000 Somaliens réfugiés au Kenya, cherchera à faciliter les rapatriements individuels en direction des zones sûres en Somalie, et engagera énergiquement tous les intervenants concernés dans le processus du Plan d'action global.

Lancé en 2004 par un groupe restreint de pays et par l'UNHCR, le Plan est destiné à servir de tribune et à favoriser le dialogue. L'objectif est de cerner les moyens qui permettraient de rétablir la paix en Somalie, tout en renforçant les capacités de protection des pays limitrophes qui prodiguent l'hospitalité à des réfugiés somaliens. Au Kenya, l'Organisation a en outre créé un Groupe de travail mixte, composé du Gouvernement, de l'UNHCR et des ambassades des pays participant au Plan. Le Groupe s'est réuni en 2004 pour définir les questions qui devraient être traitées en continu. Un consultant a été recruté pour rédiger un document de travail relatif à ce Plan qui a été soumis au Comité de pilotage lors de sa réunion à Genève en septembre 2004. Le document intégrera les contributions du Groupe de travail mixte. Un spécialiste sera également engagé et chargé d'étudier les questions de l'insertion et des moyens d'existence durables dans le cadre du Plan.

Autres nationalités – Burundais, Congolais, Érythréens, Éthiopiens, Ougandais, Rwandais et Tanzaniens

Les perspectives de rapatriement au Rwanda s'améliorent car les fondements juridiques de l'opération de rapatriement sont en cours de finalisation. En 2005, les Burundais devraient continuer à regagner individuellement leur pays, sans participer nécessairement à une opération de rapatriement organisé. Pour les réfugiés originaires de la République démocratique du Congo, d'Érythrée, d'Éthiopie, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie, les espoirs de retour sont plus minces. L'UNHCR facilitera les rapatriements individuels en direction des régions qui connaissent une paix durable. Des solutions de substitution devront toutefois être mises au point pour les réfugiés qui se trouveront dans l'impossibilité de regagner leur pays même si la paix y est rétablie.

Contraintes

L'exiguïté des ressources a nui en permanence à la bonne exécution du programme et l'UNHCR n'a pas été en mesure de maintenir les normes minimales d'assistance humanitaire en situation d'urgence, ni même de les atteindre. Quelques progrès ont néanmoins été accomplis dans cette direction, en particulier dans le secteur des vivres, de l'assainissement et de l'éducation.

En outre, l'opération au Kenya devra faire face à des contraintes persistantes, à savoir des conditions climatiques contraignantes, une situation socio-économique difficile et des conditions de sécurité précaires, associées à une politique de confinement des réfugiés dans des camps.

Stratégie

Protection et solutions

L'UNHCR se concentrera sur les mesures aptes à encourager et à faciliter l'implication du Gouvernement dans la protection des réfugiés et sa participation effective à la gestion des affaires de réfugiés. Parmi ces mesures, citons l'application de la nouvelle loi sur les réfugiés, la formation et d'autres formes de constitution de capacités, la mise en place d'un système national d'accueil des demandeurs d'asile, l'enregistrement de ces derniers, la détermination du statut de réfugié, la délivrance de papiers et les mesures visant à prévenir l'arrestation et le placement en détention arbitraire des réfugiés.

Pour favoriser une gestion plus efficace des populations hébergées dans les camps, l'UNHCR entreprendra une vaste opération visant à établir le profil de la population somalienne résidant à Dadaab. Si l'évolution de la situation en Somalie est de nature à favoriser un rapatriement, l'UNHCR adaptera en conséquence les opérations au Kenya.

À mesure que les mouvements de rapatriement gagneront en ampleur, il importera de repenser l'approche vis-à-vis de la réinstallation. Néanmoins, la réinstallation demeurera un outil important en 2005 et l'UNHCR tirera le meilleur parti possible des quotas disponibles.

L'UNHCR sera prié d'offrir une protection et une assistance humanitaire à la population réfugiée et de

remédier durablement à son sort par le biais du rapatriement et de la réinstallation dans des pays tiers.

Assistance

Le rapatriement des réfugiés soudanais devrait être amorcé en 2005. Cette opération s'accompagnera d'un renforcement des activités préparatoires et d'autres activités connexes ; néanmoins, l'UNHCR poursuivra dans le même temps ses programmes d'assistance en faveur de la population demeurant dans le pays. Il sera indispensable de renforcer les capacités des autorités kényennes, afin de faciliter leur implication dans la gestion des affaires de réfugiés.

En 2005, la planification sera axée sur les tâches en rapport avec la mission première de l'Organisation, accompagnées de services d'assistance vitaux assurés dans la limite du budget disponible, mais les besoins en ressources humaines et financières augmenteront inévitablement. L'UNHCR poursuivra ses efforts pour accroître la sécurité physique et pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste, tout en rehaussant le statut de la femme au sein des communautés réfugiées. Du fait de la distribution de fioul domestique en quantités adéquates, les réfugiées auront moins besoin de s'éloigner des camps pour aller chercher du bois de chauffage (ce qui les expose à des viols et autres agressions sexuelles). Ces mesures seront néanmoins subordonnées à d'autres mesures visant à remédier à certains problèmes prioritaires : malnutrition, taux élevés de mortalité maternelle, abris inadaptés et prise en charge insuffisante des besoins domestiques (notamment en ce qui concerne le fioul domestique), manque de protections périodiques pour les femmes en âge de procréer.

L'UNHCR consolidera les progrès réalisés en 2003 et 2004 en remédiant à certaines insuffisances, concernant la qualité et le volume de l'assistance prodiguée dans les secteurs des soins de santé, des abris, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, de l'enseignement primaire et d'autres services communautaires. Les secteurs des abris et de l'assainissement bénéficieront toujours d'une attention particulière. Une alimentation d'appoint sera offerte au titre du programme visant à contrer l'augmentation des carences nutritionnelles.

Au titre de la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA, la population réfugiée bénéficiera d'une stratégie de

sensibilisation multisectorielle, prévoyant des programmes de santé génésique, des centres de consultation et de dépistage anonyme et des dossiers et autres supports d'information. Plus de 20 distributeurs de préservatifs seront en service dans les camps.

Les activités de gestion raisonnée des ressources naturelles et de réhabilitation de l'environnement se poursuivront dans les zones d'accueil des populations réfugiées. L'UNHCR appuiera les initiatives visant à réhabiliter l'environnement dans les zones libérées à la suite du rapatriement des réfugiés soudanais.

Effet escompté

L'UNHCR entend satisfaire aux normes minimales d'assistance en situation d'urgence dans deux domaines au moins, celui des activités de protection fondamentales et celui des activités d'assistance vitale. Dans le même temps, les politiques prioritaires de l'UNHCR, relatives à la protection, aux femmes et aux enfants, au VIH/SIDA et à l'environnement, bénéficieront d'une attention accrue. L'assistance dispensée aidera également les réfugiés à mettre au point des mécanismes de survie. Grâce aux activités de renforcement des capacités, le Gouvernement sera mieux à même d'assurer la protection et l'UNHCR pourra se consacrer plus pleinement aux activités de protection en rapport avec sa mission fondamentale. L'appui offert aux communautés d'accueil devrait favoriser des rapports harmonieux avec les réfugiés et de ce fait minimiser les problèmes de protection, ainsi que les incidents en rapport avec la sécurité. Tous ces résultats sont envisagés dans le cadre d'éventuels rapatriements, concernant au premier chef les réfugiés soudanais ; néanmoins, les programmes d'assistance en faveur des personnes qui ont encore besoin d'un asile au Kenya seront poursuivis.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

Aux fins d'une exécution et d'un suivi efficaces, l'UNHCR gère deux sous-délégations à Dadaab et à Kakuma. La délégation de Nairobi assure la coordination et se concerte avec la communauté des

donateurs, les partenaires d'exécution et les partenaires opérationnels, ainsi qu'avec les représentants de la société civile. Elle est également responsable du programme d'assistance en faveur des réfugiés urbains. Les opérations seront gérées par 28 fonctionnaires internationaux, 101 collaborateurs nationaux, sept administrateurs auxiliaires et six VNU.

Coordination

L'UNHCR poursuivra son étroite collaboration avec le Gouvernement kényen, auquel il transférera une partie de ses responsabilités lorsque la loi sur les réfugiés sera adoptée.

La délégation de l'UNHCR au Kenya coordonnera et planifiera la mise en œuvre de l'opération de rapatriement librement consenti au Soudan avec les Services régionaux d'appui technique, les autres bureaux de l'UNHCR prêtant assistance aux réfugiés soudanais, l'Opération Survie au Soudan et les autorités soudanaises, tant à Khartoum qu'au Soudan du Sud. La délégation coopérera avec les ambassades des pays de réinstallation. Elle entamera également, dans la mesure du possible, des négociations avec les autorités des pays d'origine pour faciliter le retour des réfugiés exilés au Kenya.

Bureaux	
Nairobi	
Dadaab	
Kakuma	
Lokichoggio	
Partenaires	
Organismes gouvernementaux	
Secrétariat national aux réfugiés	
ONG	
African Refugee Training and Employment Services	
CARE International	
Comité international de secours	
Don Bosco	
Fédération luthérienne mondiale	
Handicap International	
National Council of Churches of Kenya	
Autres	
Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit	
OIM	
PAM	

Budget (dollars E.-U.)	
Activités et services	Programme annuel
Protection, suivi et coordination	5 684 315
Abris / autres infrastructures	2 054 352
Activités génératrices de revenus	256 103
Appui opérationnel (aux partenaires)	3 262 589
Assainissement	963 871
Assistance juridique	1 675 741
Besoins domestiques	2 220 880
Bétail	12 000
Eau	843 559
Education	1 993 046
Production vivrière	10 000
Santé	2 960 312
Services communautaires	1 078 225
Sylviculture	763 000
Transport / logistique	1 197 961
Total des opérations	24 975 954
Appui au programme ¹	7 841 367
Total	32 817 321

¹Inclut les coûts du centre d'appui régional à Nairobi d'un montant de 3 972 389 dollars E.-U.